

SCoT : QUEL TERRITOIRE DEMAIN ?

Environnement, paysages, habitat, transports, commerces... le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) dessine les principales orientations du territoire à l'horizon de la décennie 2040. Engagée en 2017, la révision du SCoT a été arrêtée par le Conseil communautaire le 19 mai dernier. Avant son approbation début 2023, il sera soumis à enquête publique à partir de cet automne. Vous disposerez d'un mois pour exprimer vos sentiments sur le visage qu'aura votre territoire demain.





L'ÉQUILIBRE : LE MAÎTRE MOT POUR UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ

Un label Grand Site, des communes rurales et péri-urbaines en croissance de population autour d'une ville centre, des acteurs économiques en demande de foncier pour s'installer ou se développer... Rochefort Océan bénéficie d'un gain d'attractivité qu'il convient d'organiser en maîtrisant la croissance démographique, en densifiant l'habitat...

Si les 25 communes de Rochefort Océan rassemblent aujourd'hui un peu plus de 63 000 habitants, sa courbe de population suit une progression plutôt ascendante. Le SCoT propose d'en limiter l'augmentation à 71 000 habitants à l'horizon 2041. Soit une croissance annuelle de 0,4% là où d'autres territoires affichent un taux parfois bien plus important. Dans le même esprit, de nombreux acteurs économiques soucieux de s'installer ou se développer sur le territoire ont demandé 40 hectares ces trois dernières années. La CARO n'a pu leur en accorder que 6. Des choix faits au nom d'un seul principe : la meilleure utilisation possible du foncier.

Concernant les constructions de logements, il ne s'agit pas de les stopper mais de les concentrer, autant que

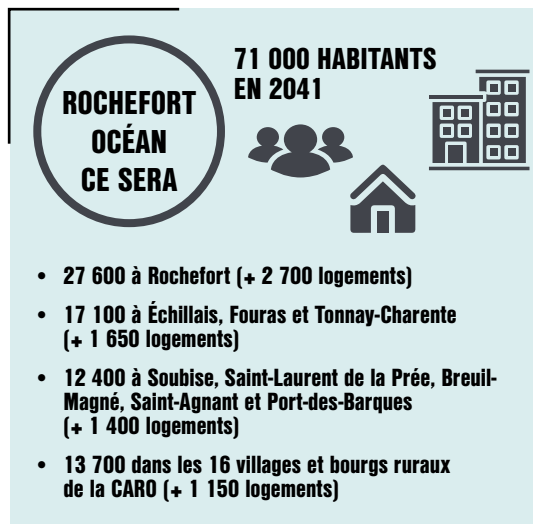


possible, à l'intérieur des bourgs, villages et villes afin de préserver les terres agricoles et les espaces naturels. Alors que les communes péri-urbaines attirent de plus en plus d'habitants, l'horizon des années 2040 nous donne à voir, à travers le SCoT, un développement de la démographie plus étalé

sur l'ensemble des communes dans le respect de leur capacité d'accueil, de leur authenticité et des habitants du territoire. Si le SCoT limite à 6 900 le nombre de nouvelles constructions de logements d'ici la décennie 2040, 4 000 seront destinées à accueillir des familles résidant déjà sur la CARO.

VIVRE ET CONSOMMER PRÈS DE CHEZ SOI

Rationaliser l'utilisation du foncier : l'un des grands principes définis par le SCoT pour les 20 prochaines années. Contenir la construction de logements à l'intérieur des bourgs, des villages ou des villes n'est pas sans conséquences sur notre vie quotidienne. La perspective laisse voir une réduction des trajets domicile - travail, un développement des modes de transport doux (vélo, marche à pied...) ainsi qu'une résurgence, déjà observée, des commerces et service au cœur des espaces de vie.

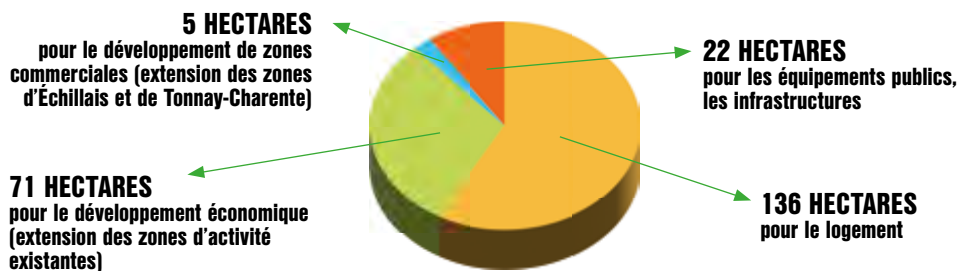


ÉPARGNER LES TERRES AGRICOLES ET LES ESPACES NATURELS

Au cours de ces dix dernières années, Rochefort Océan a vu disparaître près de 300 hectares de terres agricoles et naturelles au profit de constructions en tous genres : logements, équipements, activités économiques... Soit 27 hectares grignotés chaque année par ce qu'il convient d'appeler les extensions urbaines. Les élus de la CARO sont unanimes : c'est trop ! C'est pourquoi ils proposent d'inscrire dans le SCoT une limite à ne pas dépasser : 11,5 hectares par an ou plus précisément 234 hectares sur les 20 prochaines années. Soit une sauvegarde de plus de la moitié des espaces naturels jusqu'ici consommés par les extensions urbaines.



234 HECTARES DE TERRES POUR QUOI FAIRE ?





Parce que notre patrimoine naturel est un capital à haute valeur écologique, le SCoT inscrit nos marais, bois, landes ainsi que leurs espèces végétales et animales dans une trame verte et bleue qui couvre 44% du territoire. Cette reconnaissance garantit une

meilleure connaissance de ces espaces pour mieux définir leurs modes de préservation.

Ce sont 18 800 hectares d'espaces naturels qui ont été recensés. Des marais, des bois, une lande... beaucoup font déjà l'objet de mesures de protection (Natura 2000 par exemple). En les inscrivant dans sa trame verte et bleue, les élus de Rochefort Océan soulignent

UNE TRAME VERTE ET BLEUE POUR PRÉSERVER NOS ESPACES NATURELS

la spécificité de ces milieux constitués de 14 réservoirs reliés entre eux par des corridors écologiques : cours d'eau, fleuve Charente, bois, espaces agricoles ou forestiers ou encore le canal Charente-Seudre qui relie le marais de Brouage et la vallée de la Charente.

Avec cette trame verte et bleue, la CARO reconnaît et protège ces espaces à haute valeur écologique ajoutée sans porter atteinte aux nécessaires activités agricoles ou conchyliques qu'ils abritent.

3 CATÉGORIES DE RÉSERVOIRS

Réservoirs de marais : 16 658 hectares - milieux humides prioritaires.

Situés à Fouras, Saint-Laurent-de-la-Prée, Vergeroux, Rochefort, Breuil-Magné, Loire-les-Marais, Muron, Tonny-Charente, Moragne, Lussant, Saint-Coutant-le-Grand, Cabariot, Saint-Hippolyte, Échillais, Soubise, Saint-Nazaire-sur-Charente, Port-des-Barques, Saint-Froult, Saint-Agnant, Saint-Jean-d'Angle, La Gripperie - Saint-Symphorien, Beaugeay et Moeze.

Réservoirs de boisement : 1 884 hectares - milieux arborés prioritaires.

On les trouve notamment à l'Île d'Aix, Breuil-Magné, Rochefort, Échillais, Champagne, Saint-Jean-d'Angle, La Gripperie - Saint-Symphorien, Moragne, Saint-Agnant, Soubise.

Réservoirs de landes : 262 hectares - Rares en Charente-Maritime, Rochefort Océan abrite un seul espace de landes à La Gripperie - Saint-Symphorien. Une zone naturelle qui héberge notamment la tortue cistude.

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Le Schéma de Cohérence Territoriale qui a été arrêté par le Conseil communautaire a été élaboré en concertation avec les habitants de Rochefort Océan. Son contenu sera très prochainement soumis à enquête publique durant un mois afin que vous puissiez vous exprimer sur les projections de votre territoire à l'horizon 2040.



agglo-rochefortocéan.fr/amenagement-du-territoire